

Lorsqu'il est venu témoigner au comité, M. Egan a fait cette déclaration. Maintenant, étant donné que ce tripotage est devenu une affaire publique, le journal *Record*, de Kitchener-Waterloo, rapportait ce qui suit dans son numéro du lundi 11 mai 1970:

Peter Carew, Secrétaire exécutif de la *Canadian Railway Labour Association* a dit que la récente réduction du passif de la caisse de retraite du CN constitue une «action immorale, détournée, qui frise les détournements de fonds» et «morale-ment, cette action équivalait presque à un vol».

Le comité a entendu d'autres témoins, M. C. T. Vance, représentant de l'Association des cheminots à la retraite d'Edmonton, Alberta. Alors que le député de Crowfoot (M. Horner) lui demandait, et je cite:

Ce qui me préoccupe, c'est cette réduction du régime de retraite de \$371 millions qui, apparemment, a été approuvée par le surintendant des assurances. Comment se justifie l'approbation de cette réduction...

M. Vance répondait:

...Vous me demandez si le surintendant des assurances a étudié cette question. Laissez-moi vous dire, monsieur.

Il doit l'avoir approuvée. Je présume qu'il l'a approuvée, car j'ai demandé à M. Humphrys que le régime de pensions du CN soit tout entier vérifié et qu'on nous remette un rapport. Je n'hésite pas à vous dire qu'ils ont pris des mesures extrêmes pour éviter une vérification. C'est tout ce que je puis vous dire, monsieur. Je n'ai rien à ajouter. S'il y avait eu vérification, certaines des plaintes que j'ai faites auraient sûrement été mises au grand jour.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement permet ainsi à une de ses compagnies de ne pas tenir compte d'une dette de 371 millions de dollars et, ensuite, prend des mesures extérieures pour éviter une vérification. Cette façon d'agir est vraiment malhonnête et inquiète vivement ceux qui sont déjà retraités. Et les travailleurs qui sont toujours au travail se demandent ce que l'avenir leur réserve.

Leur état d'esprit se reflète dans leur témoignage, sur lequel je me permets d'appeler l'attention de la Chambre. Au nombre des témoins entendus le 4 juin, M. Vance, alors qu'il témoignait à nouveau au nom de l'Association des cheminots à la retraite, nous déclarait, comme en fait foi le fascicule n° 31 du compte rendu des délibérations du comité:

En ce qui concerne le régime de pension, si les renseignements que nous avons sont exacts, il n'est pas question de prendre le vote au sein de la commission de pension. Les chemins de fer font simplement une proposition, la présente aux représentants syndicaux et leur disent: «Voici les faits, c'est à prendre ou à laisser.» Lorsque les employés recommandent des changements, la compagnie sort la question du déficit qu'elle a elle-même créé et dit aux employés que s'ils veulent des changements ils devront en payer le prix. Nous croyons qu'il est essentiel que la commission de pension devienne un organe de décision plutôt que d'être tout simplement un organisme consultatif.

Au cours des deux dernières années, le chemin de fer a provisoirement présenté un plan de retraite anticipé afin d'encourager ceux qui ont plus de 55 ans, à prendre leur retraite.

Surtout récemment, ceci ne s'est pas fait d'une façon impartiale et juste. Plusieurs employés se sont vu refuser la pension, même s'il existe des employés mis en disponibilité dans le même genre d'emploi. En dépit du fait que l'argent versé à cette fin ne vient pas de la Caisse de pension de retraite, il semble évident que les chemins de fer disposent de fonds pour les régimes de pension lorsqu'ils considèrent qu'il est dans son intérêt de le faire. Nous suggérons donc que cet argent soit placé dans la Caisse de pension, à l'avenir, et qu'on l'emploie d'une façon beaucoup plus équitable, juste et impartiale.

Monsieur l'Orateur, voici ce que disait M. Egan, représentant des 225 membres du local T-700:

Messieurs les membres du comité, à titre de conducteur et de trainman auprès du Canadien Pacifique, et à ce même titre maintenant auprès du CN, je suis bien placé pour savoir ce que veulent nos employés et ce dont ils ont besoin en fait de régime de pension et des mesures que nous devrions prendre pour en venir à des arrangements équitables avec la compagnie.

Tous les 14 jours, nous contribuons à ce régime au rythme annuel de 5.5 p. 100 du premier \$5,100 et de 6.5 p. 100 par la suite.

Dans la situation actuelle, nous sommes à la fois contributeurs et récipiendaires, mais ce n'est pas à nous qu'il revient d'établir les règles ou de les modifier suivant les exigences économiques. Nous sommes à la merci de la compagnie et de la loi sur les normes de prestations de pension, qui est administrée par le surintendant des assurances. Nous dirons un peu plus loin jusqu'à quel point cet état de choses laisse à désirer.

Au cours de notre mémoire, nous reviendrons toujours sur le même thème, à savoir qu'il est temps, fort du montant d'argent qui devrait se trouver dans la caisse de retraite du CN et fort des contributions qui y seront versées à l'avenir, que ce régime de retraite se suffise à lui-même dans un avenir assez prochain. Ce régime nous assurerait tout ce que nous pouvons désirer et augmenterait même le montant de la pension des retraités actuels.

Les autres thèmes que nous touchons sont les suivants:

Rendre une certaine dignité à ceux qui sont déjà à leur retraite et qui existent au palier de la pauvreté. Vous avez bien compris? Le palier de la pauvreté.

2. Avoir une voix égale au chapitre de la gestion de la caisse.

3. Instituer une corporation de la caisse de retraite du CN complètement indépendante de la compagnie et du gouvernement.

4. Forcer le CN à restituer à la caisse les 675 millions de dollars qui ont été empruntés à 4 p. 100 pour 60 ans.

5. Contraindre le gouvernement à annuler la réduction de sa dette de 300 millions et quelques millions de dollars—j'ai écrit 300 millions de dollars dans le mémoire—sous prétexte qu'il s'agissait d'un surplus de fonds.

6. Tenir cette caisse distincte du régime de Pensions du Canada.

7. Renforcer l'espoir de tous ceux qui souscrivent à ce régime de recevoir une pension suffisante fondée sur une économie croissante de façon à ce que nous n'ayons jamais à venir ployer le genou devant un comité tel que le présent comité et à demander à ce que justice soit faite parce que la caisse de retraite a été mal administrée.

Nous sommes d'avis qu'il y a certaines mesures qu'il faut prendre immédiatement. Nous avons honte de notre gouvernement, nous avons honte aussi du CN.

Rien ne nous a servi de crier...

Monsieur l'Orateur, étant donné que j'en ai encore pour longtemps, permettez-moi de vous signaler qu'il est cinq heures.

● (4.50 p.m.)

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo (M. Howe), à la fin de son discours tout à l'heure, voulait proposer un amendement que la présidence, l'ayant pris en délibéré, n'a pas mis aux voix. Après consultation avec M. l'Orateur et les services du greffier, je voudrais rendre maintenant une décision au sujet de l'amendement mais, puisque le député n'est pas à sa place, du consentement de la Chambre, je pourrai le faire à huit heures.

Des voix: D'accord.